



Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : Saint-Michel-des-Saints

Date du scrutin 2022-10-30

Par cet avis public, Sébastien Gariépy, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller # 6
2. Toute déclaration de candidature au poste doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 16 septembre au 30 septembre 2022

Horaire

16 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
19 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
20 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
21 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
22 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
23 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
26 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
27 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
28 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
29 septembre	De 9 h 00 à 12 h 00	De 13 h 30 à 16 h 00
30 septembre	De 9 h 00 à 16 h 30	

Attention : le vendredi 30 septembre 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 30 octobre 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 23 octobre 2022**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité:**

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 18 octobre 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 19 octobre 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 28 octobre 2022 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Lise Rivest

6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

M. Sébastien Gariépy

Adresse : 441 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Qc J0K 3B0

Téléphone : 450 886-4502, poste 7608

Signature

Donné à Saint-Michel-des-Saints, le 16 août 2022



Président d'élection